

### Légende Projet d'aménagement général

Règlement grand-ducal du 8 mars 2017

- Parcellaire cadastral/immeuble
- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Coubes de niveau (source: BD-LTC)
- Délimitation de la zone verte
- Délimitation de la modification partielle du PAC
- Cours d'eau /Ruisseau (source: BD-LTC)

**Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :**

- Zones d'habitation
  - HAB-1 Zone d'habitation 1
- Zones mixtes
  - MIX-1 Zone mixte villageoise
  - MIX-2 Zone mixte rurale
- Zone de bâtiments et équipements publics
  - BEP
- Zone d'activités
  - ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1
- Zone de sport et de loisir
  - REC-1 REC-1 "Hôtel"
  - REC-2 REC-2 "Habitations de loisirs"
  - REC-3 REC-3 "Complexe de loisirs"
  - REC-4 REC-4 "Loisirs nature"
  - REC-5 REC-5 "Loisirs"
- Zone spéciale
  - SPEC-1 Zone spéciale artisanat
  - SPEC-2 Zone spéciale commerces
  - JAR Zone de jardins familiaux

**Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"**

Dénomination de la ou des zones	
COS	max CUS max
CSS	max DL max min

**Zones destinées à rester libres**

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière
- VERD Zone de verdure

**Zones superposées**

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
  - B "biotope"
  - C "chemin"
  - L "lac"
  - 1721 "Art 17/21"
  - IP "intégration paysagère"
  - ZT "zone tampon"
  - PE "parking écologique"
  - CE "cours d'eau"
- couloirs pour projets routiers
- couloirs pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
- couloirs pour projets de mobilité douce

**Secteur protégé d'intérêt communal**

- Secteur protégé de type "environnement construit"
  - Construction à conserver
  - Gabarit d'une construction existante à préserver
  - Petit patrimoine à conserver

**Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives :**

- à l'aménagement du territoire
  - Stations de base pour réseaux publics de communications mobiles
  - à la protection de la nature et des ressources naturelles
    - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000
      - ZPS Habitat LU0001003
      - ZPS Habitat LU0001033
      - ZPS Oiseaux LU0002002
    - Zone protégée d'intérêt national
      - ZH Conzefenn - Sous-zone A
      - ZH Conzefenn - Sous-zone B
  - à la protection des sites et monuments nationaux
    - Monuments nationaux classés et proposés (état au 17 sept 2020)
    - Sites et Monuments Nationaux, liste des immeubles et objets classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire, Mémorial A-N° 62 du 10 août 1983
  - à la gestion de l'eau
    - Zone inondable - HQ extrême
  - aux réseaux d'infrastructures de transport national
    - bruit (ROAD LNGT)
    - chemin de fer
    - route nationale
    - chemin repris

**Informations complémentaires :**

- Limite de PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur
- nom du PAP
- numéro réf. PAP
- Date d'app. Min. Int.
- Etiquette PAP approuvé

CHACQUE RÉVISION ANNULE ET REMPLACE LES PLANS PRÉCÉDENTS.  
 CE PLAN NE PEUT ÊTRE TRANSMIS À UN TIERS SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.  
 CE PLAN NE PEUT ÊTRE REPRODUIT, MÊME PARTIELLEMENT, SANS QUELQUE FORME QUE PHOTOCOPIE, DÉCALQUE, OU TOUTE AUTRE PROCÉDÉ, SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.

© ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2019)  
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

MATRE DE L'OUVRAGE :

**Administration Communale de Weiswampach**  
 Om Leempudde  
 L-9991 Weiswampach

PROJET :

**Projet d'Aménagement Général**  
 Partie graphique

DATE :	17 NOVEMBRE 2020	DESINE :	BNG/LM	CONTRÔLE :	G	ÉCHELLE :	1/10 000	FORMAT :	A0	DATE INDICE :	-	N° INDICE :	-
--------	------------------	----------	--------	------------	---	-----------	----------	----------	----	---------------	---	-------------	---

ESPACE-PAYSAGES

TERRITOIRE COMMUNAL

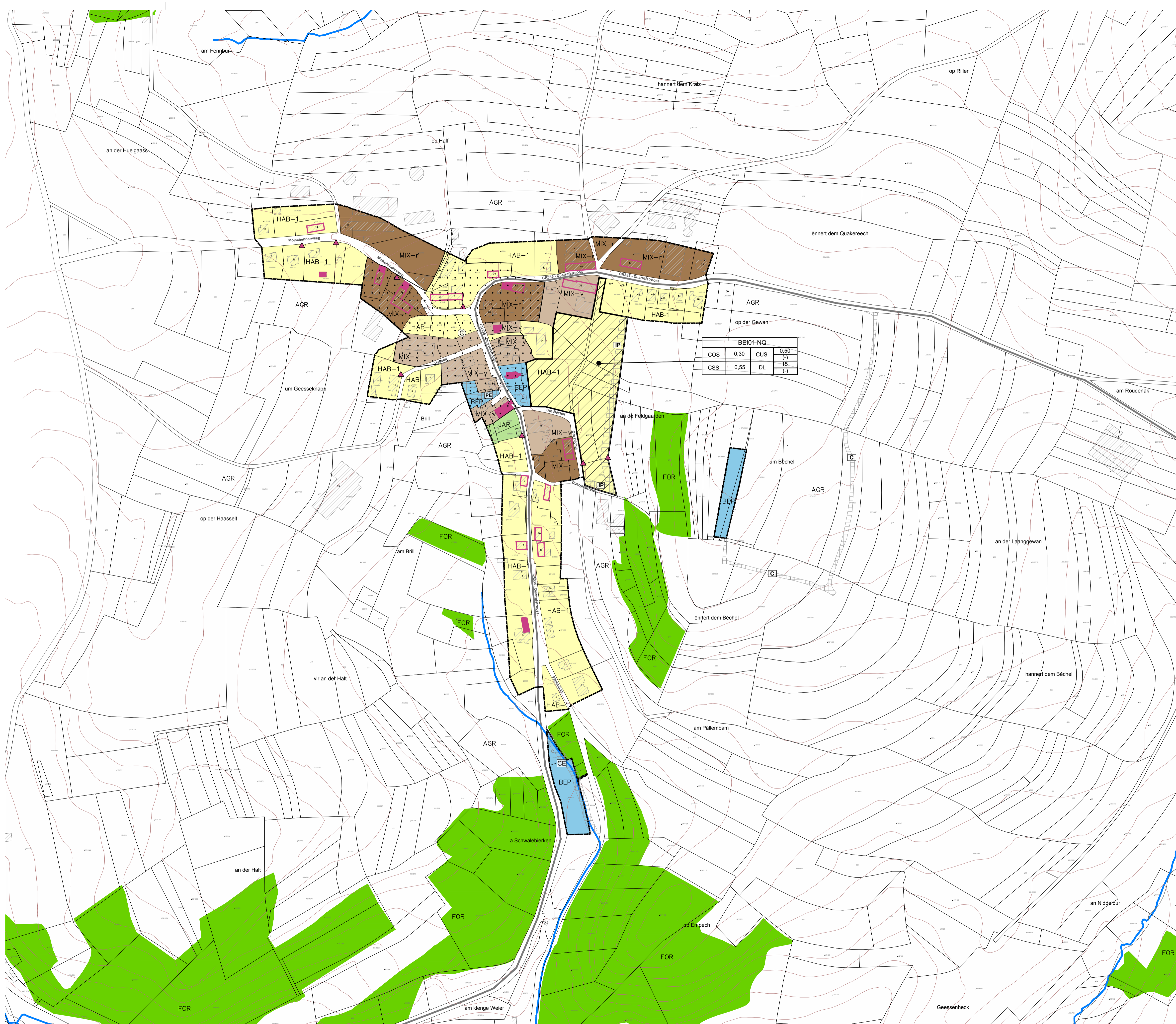
PAG

PARTIE GRAPHIQUE

576

PAG 1





### Légende Projet d'aménagement général

- Règlement grand-ducal du 8 mars 2017
- Parcelle cadastrale/immeuble
  - Délimitation du degré d'utilisation du sol
  - Coubes de niveau (source: BD-LTC)
  - Délimitation de la zone verte
  - Délimitation de la modification partielle du PAG
  - Cours d'eau /Ruisseau (source: BD-LTC)

- Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :**
- Zones d'habitation
  - HAB-1** Zone d'habitation 1
  - MIX-v** Zone mixte villageoise
  - MIX-r** Zone mixte rurale
  - BEP** Zone de bâtiments et équipements publics
  - Zone d'activités
  - ECO-c1** Zone d'activités économiques communale type 1
  - REC** Zone de sport et de loisir
  - REC-1** REC-1 "Hôtel"
  - REC-2** REC-2 "Habitations de loisirs"
  - REC-3** REC-3 "Complexe de loisirs"
  - REC-4** REC-4 "Loisirs nature"
  - REC-5** REC-5 "Loisirs"
  - SPEC** Zone spéciale
  - SPEC-a** Zone spéciale artisanat
  - SPEC-c** Zone spéciale commerces
  - JAR** Zone de jardins familiaux

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
			min.
CSS	max.	DL	max.
			min.

- Zones destinées à rester libres**
- AGR** Zone agricole
  - FOR** Zone forestière
- Zones superposées**
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
  - Zone d'aménagement différé
  - Zone de servitude "urbanisation"
    - B "biotopes"
    - C "chemin"
    - L "lac"
    - 17/21 "Art 17/21"
    - IP "intégration paysagère"
    - ZT "zone tampon"
    - PE "parking écologique"
    - CE "cours d'eau"
  - Zone de servitude "Coulours et espaces réservés"
    - coulours pour projets routiers
    - coulours pour projets de mobilité douce
    - coulours pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

- Secteur protégé d'intérêt communal**
- C** Secteur protégé de type "environnement construit"
    - Construction à conserver
    - Gabarit d'une construction existante à préserver
    - Petit patrimoine à conserver

- Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives :**
- à l'aménagement du territoire
    - Stations de base pour réseaux publics de communications mobiles
  - à la protection de la nature et des ressources naturelles
    - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000
      - ZPS Habitat LU0001003
      - ZPS Habitat LU0001033
      - ZPS Oiseaux LU0002002
    - Zone protégée d'intérêt national
      - ZH Conzefenn - Sous-zone A
      - ZH Conzefenn - Sous-zone B

- à la protection des sites et monuments nationaux
  - Monuments nationaux classés et proposés (état au 17 sept 2020)
  - (Sites et Monuments Nationaux, liste des immeubles et objets classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire, Mémorial A-N°62 du 10 août 1983)
- à la gestion de l'eau
  - Zone inondable - HQ extrême
- aux réseaux d'infrastructures de transport national
  - bruit (ROAD LNGT)
  - chemin de fer
  - route nationale
  - chemin repris

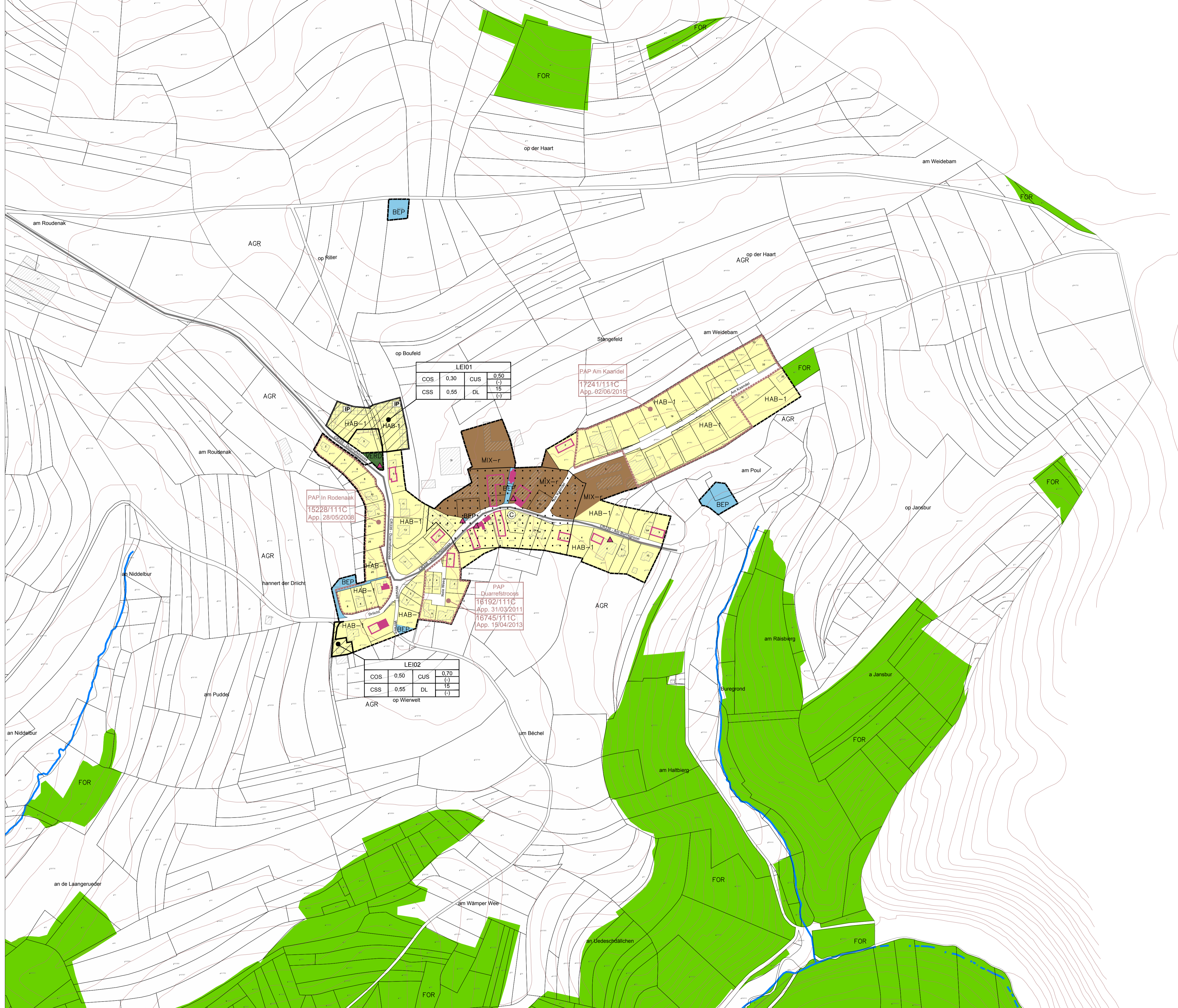
- Informations complémentaires :**
- Limite de PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur
  - Etiquette PAP approuvé

MÂTRE DE L'OUVRAGE :  
**Administration Communale de Weiswampach**  
 Om Leempuddel  
 L-9991 Weiswampach

PROJET :  
**Projet d'Aménagement Général**  
 Partie graphique

DATE : 17 NOVEMBRE 2020	DESSINE : BNG/LM	CONTRÔLE : G	ÉCHELLE : 1/2500	FORMAT : A1	DATE INDICE : -	N° INDICE : -
-------------------------	------------------	--------------	------------------	-------------	-----------------	---------------





### Légende Projet d'aménagement général

- Règlement grand-ducal du 8 mars 2017
- Parcelle cadastrale/immeuble
  - Délimitation du degré d'utilisation du sol
  - Courbes de niveau (source: BD-LTC)
  - Délimitation de la zone verte
  - Délimitation de la modification partielle du PAG
  - Cours d'eau /Ruisseau (source: BD-LTC)

- Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :
- Zones d'habitation
  - HAB-1** Zone d'habitation 1
  - Zones mixtes
  - MIX-v** Zone mixte villageoise
  - MIX-r** Zone mixte rurale

- BEP** Zone de bâtiments et équipements publics
- Zone d'activités
- ECO-c1** Zone d'activités économiques communale type 1
- Zone de sport et de loisir
- REC-1** REC-1 "Hôtel"
- REC-2** REC-2 "Habitations de loisirs"
- REC-3** REC-3 "Complexe de loisirs"
- REC-4** REC-4 "Loisirs nature"
- REC-5** REC-5 "Loisirs"

- SPEC** Zone spéciale
- SPEC-a** Zone spéciale artisanat
- SPEC-c** Zone spéciale commerces
- JAR** Zone de jardins familiaux

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Dénomination de la ou des zones	
COS	CUS
max.	min.
min.	max.
CSS	DL
max.	min.
min.	max.

- Zones destinées à rester libres
- AGR** Zone agricole
  - FOR** Zone forestière
  - VERD** Zone de verdure

- Zones superposées
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
  - Zone d'aménagement différé
  - Zone de servitude "urbanisation"
  - B** "biotopes"
  - C** "chemin"
  - L** "lac"
  - 17/21** "Art 17/21"
  - IP** "intégration paysagère"
  - ZT** "zone tampon"
  - PE** "parking écologique"
  - CE** "cours d'eau"

- Zone de servitude "Couloirs et espaces réservés"
- couloirs pour projets routiers
  - couloirs pour projets de mobilité douce
  - couloirs pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

- Secteur protégé d'intérêt communal
- GC** Secteur protégé de type "environnement construit"
  - Construction à conserver
  - Gabarit d'une construction existante à préserver
  - Petit patrimoine à conserver

- Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives :
- à l'aménagement du territoire
  - Stations de base pour réseaux publics de communications mobiles
  - à la protection de la nature et des ressources naturelles
  - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000
  - ZPS Habitat LU0001003
  - ZPS Habitat LU0001033
  - ZPS Oiseaux LU0002002
  - Zone protégée d'intérêt national
  - ZH Conzefenn - Sous-zone A
  - ZH Conzefenn - Sous-zone B

- à la protection des sites et monuments nationaux
- Monuments nationaux classés et proposés (état au 17 sept 2020)
- (Sites et Monuments Nationaux, liste des immeubles et objets classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire, Mémorial A-N°62 du 10 août 1983)

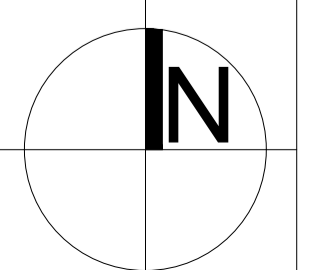
- à la gestion de l'eau
- Zone inondable - HQ extrême
- aux réseaux d'infrastructures de transport national
- bruit (ROAD LNGT)
- chemin de fer
- route nationale
- chemin repris

- Informations complémentaires :
- Limite de PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur
  - nom du PAP
  - numéro réf. PAP
  - Date d'app. Min. Int.
  - Etiquette PAP approuvé

MÂTRE DE L'OUVRAGE :  
**Administration Communale de Weiswampach**  
 Om Leempuddel  
 L-9991 Weiswampach

PROJET :  
**Projet d'Aménagement Général**  
 Partie graphique

DATE : 17 NOVEMBRE 2020	DESSINE : BNG/LM	CONTRÔLE : G	ÉCHELLE : 1/2500	FORMAT : A1	DATE INDICE : -	N° INDICE : -
-------------------------	------------------	--------------	------------------	-------------	-----------------	---------------



# Projet d'Aménagement Général

FICHER : \\SRVFILE04\DATA EP\DOSSIERS\PAG-WEISWAMPACH-18-G-576\04\_PAG\201008-576\_EP\_PAG\_PG.DWG

ESPACE PAYSAGES

LEITHUM

PAG PARTIE GRAPHIQUE

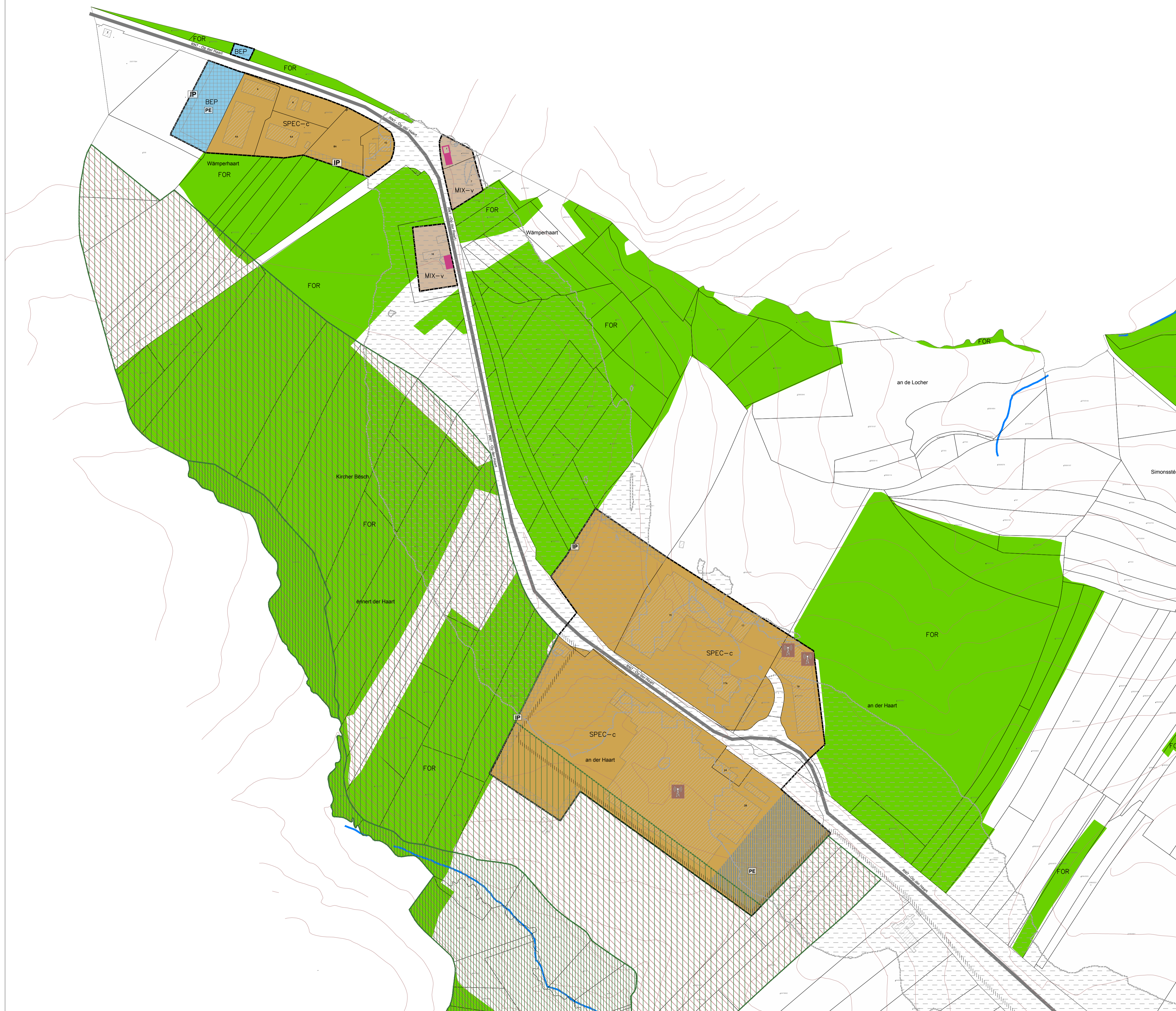
Nom du projet : 576

Avancement du projet : PAG

Numéro de plan : 3

12, avenue du Rock'n Roll  
 L-4361 ESCH SUR ALZETTE  
 0213021118  
 info@espacepaysages.lu






### Légende Projet d'aménagement général

- Règlement grand-ducal du 8 mars 2017
- Parcelle cadastrale/immeuble
  - Délimitation du degré d'utilisation du sol
  - Coubes de niveau (source: BD-LTC)
  - Délimitation de la zone verte
  - Délimitation de la modification partielle du PAG
  - Cours d'eau /Ruisseau (source: BD-LTC)
- Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :**
- Zones d'habitation
  - Zones mixtes
  - Zones d'activités
  - Zones d'activités économiques communale type 1
  - Zones de sport et de loisir
  - Zones spéciales
  - Zones de jardins familiaux
- Zones destinées à rester libres**
- Zone agricole
  - Zone forestière
  - Zone de verdure
- Zones superposées**
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
  - Zone d'aménagement différé
  - Zone de servitude "urbanisation"
    - "biotopes"
    - "chemin"
    - "lac"
    - "Art 17/21"
    - "intégration paysagère"
    - "zone tampon"
    - "parking écologique"
    - "cours d'eau"
  - Zone de servitude "Couloirs et espaces réservés"
    - couloirs pour projets routiers
    - couloirs pour projets de mobilité douce
    - couloirs pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
  - Secteur protégé d'intérêt communal
    - Secteur protégé de type "environnement construit"
      - Construction à conserver
      - Gabarit d'une construction existante à préserver
      - Petit patrimoine à conserver
- Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives :**
- à l'aménagement du territoire
    - Stations de base pour réseaux publics de communications mobiles
  - à la protection de la nature et des ressources naturelles
    - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000
      - ZPS Habitat LU0001003
      - ZPS Habitat LU0001033
      - ZPS Oiseaux LU0002002
    - Zone protégée d'intérêt national
      - ZH Conzefenn - Sous-zone A
      - ZH Conzefenn - Sous-zone B
  - à la protection des sites et monuments nationaux
    - Monuments nationaux classés et proposés (état au 17 sept 2020)
    - (Sites et Monuments Nationaux, liste des immeubles et objets classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire, Mémorial A-N°62 du 10 août 1983)
  - à la gestion de l'eau
    - Zone inondable - HQ extrême
  - aux réseaux d'infrastructures de transport national
    - bruit (ROAD LNGT)
    - chemin de fer
    - route nationale
    - chemin repris
- Informations complémentaires :**
- Limite de PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur
  - Etiquette PAP approuvé

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	max.
		min.	min.





### Légende Projet d'aménagement général

Règlement grand-ducal du 8 mars 2017

- Parcelle cadastrale/immeuble
- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Coubes de niveau (source: BD-LTC)
- Cours d'eau / Ruisseau (source: BD-LTC)
- Délimitation de la zone verte
- Délimitation de la modification partielle du PAG
- Cours d'eau / Ruisseau (source: BD-LTC)

**Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :**

- Zones d'habitation
- Zones mixtes
- Zone d'habitation 1 (HAB-1)
- Zone mixte villageoise (MIX-v)
- Zone mixte rurale (MIX-r)
- Zone de bâtiments et équipements publics (BEP)

**Zone d'activités**

- Zone d'activités économiques communale type 1 (ECO-1)

**Zone de sport et de loisir**

- REC-1 "Hôtel"
- REC-2 "Habitations de loisirs"
- REC-3 "Complexe de loisirs"
- REC-4 "Loisirs nature"
- REC-5 "Loisirs"

**Zone spéciale**

- Zone spéciale artisanat (SPEC-a)
- Zone spéciale commerces (SPEC-c)

**Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"**

Dénomination de la ou des zones		COS	CUS	DL
max	min	max	min	max
CSS	max	DL	min	min

**Zones destinées à rester libres**

- Zone agricole (AGR)
- Zone forestière (FOR)
- Zone de verdure (VER)

**Zones superposées**

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
- "biotopes"
- "chemin"
- "lac"
- "Art 17/21"
- Zone de servitude "Coulirs et espaces réservés"
- couloirs pour projets routiers
- couloirs pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
- Secteur protégé d'intérêt communal
- Secteur protégé de type "environnement construit"
- Construction à conserver
- Gabarit d'une construction existante à préserver
- Petit patrimoine à conserver

**Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives :**

- à l'aménagement du territoire
- Stations de base pour réseaux publics de communications mobiles
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000
- ZPS Habitat LU0001003
- ZPS Habitat LU0001033
- ZPS Oiseaux LU0002002
- Zone protégée d'intérêt national
- ZH Conzefenn - Sous-zone A
- ZH Conzefenn - Sous-zone B
- à la protection des sites et monuments nationaux
- Monuments nationaux classés et proposés (état au 17 sept 2020)
- Sites et Monuments Nationaux - liste des immeubles et objets classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire, Mémorial A-N°62 du 10 août 1983
- à la gestion de l'eau
- Zone inondable - HQ extrême
- aux réseaux d'infrastructures de transport national
- bruit (ROAD LNGT)
- chemin de fer
- route nationale
- chemin repris

**Informations complémentaires :**

- Limite de PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur
- Etiquette PAP approuvé

CHACQUE RÉVISION ANNULE ET REMPLACE LES PLANS PRÉCÉDENTS.  
 CE PLAN NE PEUT ÊTRE TRANSMIS À UN TIERS SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.  
 CE PLAN NE PEUT ÊTRE REPRODUIT, MÊME PARTIELLEMENT, SOUS QUELQUE FORME QUE (PHOTOCOPIE, DÉCALQUE, OU TOUTE AUTRE PROCÉDÉ) SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.


© ORIGINE CADASTRE; DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2019)  
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

MATRE DE L'OUVRAGE:  
**Administration Communale de Weiswampach**  
 Om Leempudde  
 L-991 Weiswampach

PROJET:  
**Projet d'Aménagement Général**  
 Partie graphique

DATE:	DESIGN:	CONTRÔLE:	ECHELLE:	FORMAT:	DATE INDE:	N° INDE:
17 NOVEMBRE 2020	BENJLM	G	1/2 500	A0	-	-





### Légende Projet d'aménagement général

Règlement grand-ducal du 8 mars 2017

- Parcelle cadastrale/immeuble
- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Coubes de niveau (source: BD-LTC)
- Délimitation de la zone verte partielle du PAC
- Modification partielle du PAC
- Cours d'eau (Ruisseau (source: BD-LTC))

#### Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

- Zones d'habitation
  - HAB-1 Zone d'habitation 1
  - MIX-v Zone mixte villageoise
  - MIX-r Zone mixte rurale
- Zones mixtes
  - MIX-v Zone mixte villageoise
  - MIX-r Zone mixte rurale
- Zones de bâtiments et équipements publics
  - BEP Zone de bâtiments et équipements publics
- Zones d'activités
  - ECO-cl Zone d'activités économiques communale type 1
- Zones de sport et de loisir
  - REC-1 "Hôtel"
  - REC-2 "Habitations de loisirs"
  - REC-3 "Complexe de loisirs"
  - REC-4 "Loisirs nature"
  - REC-5 "Loisirs"
- Zones spéciales
  - SPEC-a Zone spéciale artisanat
  - SPEC-c Zone spéciale commerces
  - JAR Zone de jardins familiaux

#### Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Dénomination de la ou des zones	COS		CUS		DL	
	max	min	max	min	max	min
Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"						

#### Zones destinées à rester libres

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière
- VERD Zone de verdure

#### Zones superposées

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
  - B "butte-passée"
  - C "chemin"
  - L "lac"
  - Art "Art 17/21"
  - IP "intégration paysagère"
  - ZT "zone tampon"
  - PE "parking écologique"
  - CE "cours d'eau"
- Zone de servitude "Couloirs et espaces réservés"
  - couloirs pour projets routiers
  - couloirs pour projets de mobilité douce
  - couloirs pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

#### Secteur protégé d'intérêt communal

- Secteur protégé de type "environnement construit"
  - Construction à conserver
  - Gabarit d'une construction existante à préserver
  - Petit patrimoine à conserver

#### Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives :

- à l'aménagement du territoire
  - Stations de base pour réseaux publics de communications mobiles
  - à la protection de la nature et des ressources naturelles
    - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000
      - ZPS Habitat LU0001003
      - ZPS Habitat LU0001033
      - ZPS Oiseaux LU0002002
    - Zone protégée d'intérêt national
      - ZH Conzelenn - Sous-zone A
      - ZH Conzelenn - Sous-zone B
  - à la protection des sites et monuments nationaux
    - Monuments nationaux classés et proposés (état au 17 sept 2020)
    - (Sites et Monuments Nationaux, liste des immeubles et objets classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire, Mémorial A-N°62 du 10 août 1983)
  - à la gestion de l'eau
    - Zone inondable - HQ extrême
    - aux réseaux d'infrastructures de transport national
      - brut (ROAD LNGT)
      - chemin de fer
      - route nationale
      - chemin repris

#### Informations complémentaires :

- Limite de PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur
- nom du PAP
- numéro réf. PAP
- Date d'app. Min. Int.
- Etiquette PAP approuvé

CHAQUE RÉVISION ANNULE ET REMPLACE LES PLANS PRÉCÉDENTS. CE PLAN NE PEUT ÊTRE TRANSMIS À UN TIERS SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR. CE PLAN NE PEUT ÊTRE REPRODUIT, MÊME PARTIELLEMENT, SOUS QUELQUE FORME QUE (PHOTOCOPIE, DÉCALQUE, OU TOUTE AUTRE PROCÉDÉ) SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.

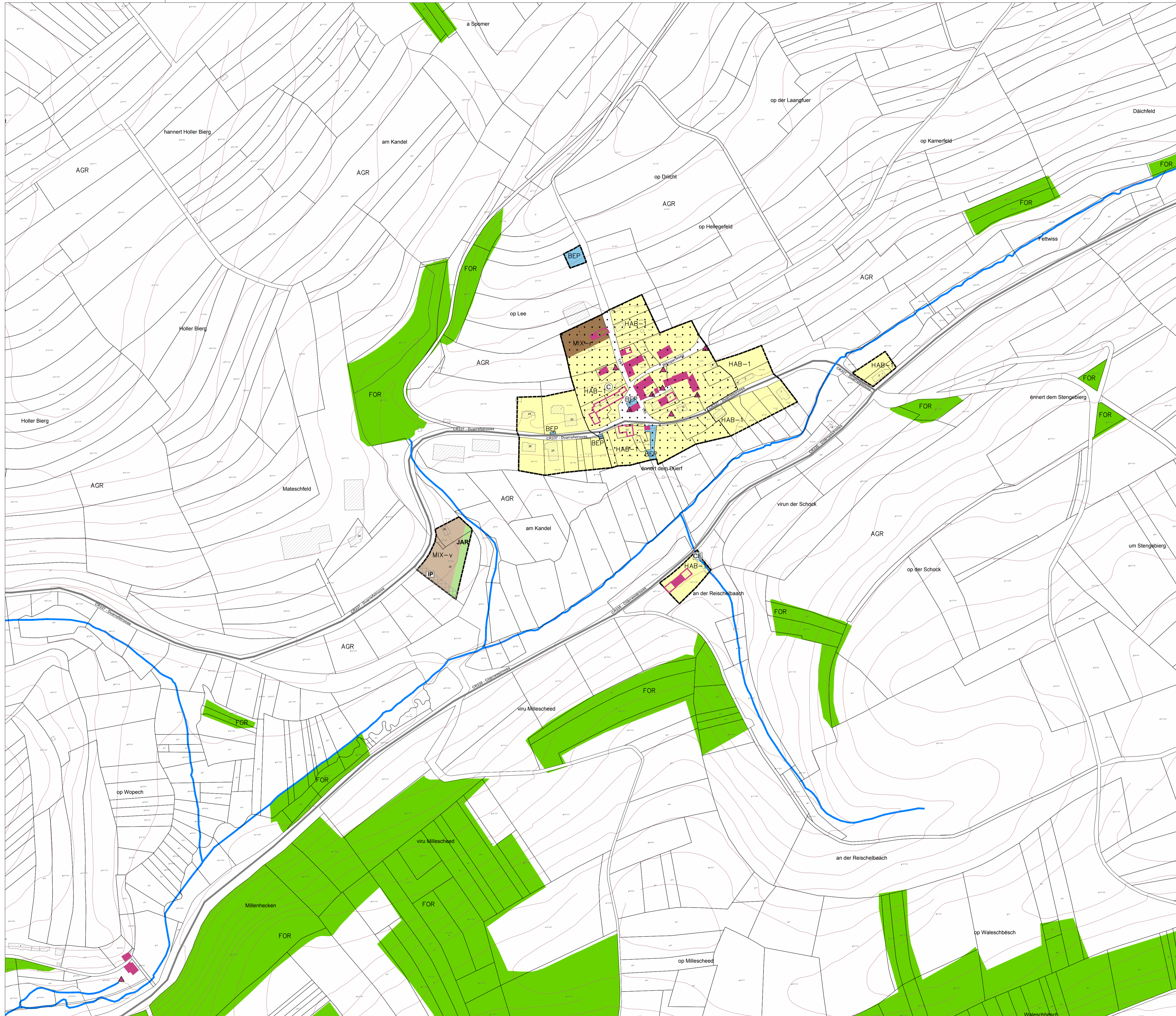
© ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2019). COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES.

MATRE DE L'OUVRAGE : Administration Communale de Weiswampach  
Om Leempuddel  
L-9991 Weiswampach

PROJET : Projet d'Aménagement Général  
Partie graphique

DATE :	17 NOVEMBRE 2020	DESIGN :	BNG/LM	CONTRÔLE :	G	ECHELLE :	1/2 500	FORMAT :	A0	DATE INDICE :	-	N° INDICE :	-
--------	------------------	----------	--------	------------	---	-----------	---------	----------	----	---------------	---	-------------	---





### Légende Projet d'aménagement général

Règlement grand-ducal du 8 mars 2017

- Parcelle cadastrale/immeuble
- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Coubes de niveau (source: BD-LTC)
- Délimitation de la zone verte
- Délimitation de la modification partielle du PAG
- Cours d'eau /Ruisseau (source: BD-LTC)

#### Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

- Zones d'habitation
- Zones mixtes
- HAB-1** Zone d'habitation 1
- MIX-v** Zone mixte villageoise
- MIX-r** Zone mixte rurale

- BEP** Zone de bâtiments et équipements publics

- Zone d'activités
- ECO-c1** Zone d'activités économiques communale type 1

- REC** Zone de sport et de loisir
- REC-1** REC-1 "Hôtel"
- REC-2** REC-2 "Habitations de loisirs"
- REC-3** REC-3 "Complexe de loisirs"
- REC-4** REC-4 "Loisirs nature"
- REC-5** REC-5 "Loisirs"

- SPEC** Zone spéciale
- SPEC-a** Zone spéciale artisanat
- SPEC-c** Zone spéciale commerces
- JAR** Zone de jardins familiaux

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max
			min.
CSS	max.	DL	max
			min.

#### Zones destinées à rester libres

- AGR** Zone agricole
- FOR** Zone forestière
- VERD** Zone de verdure

#### Zones superposées

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différencié
- Zone de servitude "urbanisation"
- B** "biotopes"
- C** "chemin"
- L** "lac"
- 1721** "Art 17/21"
- IP** "intégration paysagère"
- ZT** "zone tampon"
- PE** "parking écologique"
- CE** "cours d'eau"

#### Zone de servitude "Couloirs et espaces réservés"

- couloirs pour projets routiers
- couloirs pour projets de mobilité douce
- couloirs pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

#### Secteur protégé d'intérêt communal

- ©** Secteur protégé de type "environnement construit"
- Construction à conserver
- Gabarit d'une construction existante à préserver
- Petit patrimoine à conserver

#### Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives :

- à l'aménagement du territoire
- Stations de base pour réseaux publics de communications mobiles
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000
- ZPS Habitat LU0001003
- ZPS Habitat LU0001033
- ZPS Oiseaux LU0002002
- Zone protégée d'intérêt national
- ZH Conzefenn - Sous-zone A
- ZH Conzefenn - Sous-zone B

- à la protection des sites et monuments nationaux
- Monuments nationaux classés et proposés (état au 17 sept 2020)
- (Sites et Monuments Nationaux, liste des immeubles et objets classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire, Mémorial A-N°62 du 10 août 1983)

- à la gestion de l'eau
- Zone inondable - HQ extrême

#### aux réseaux d'infrastructures de transport national

- bruit (ROAD LNGT)
- chemin de fer
- route nationale
- chemin repris

#### Informations complémentaires :

- Limite de PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur
- nom du PAP
- numéro réf. PAP
- Date d'app Min. Int.
- Etiquette PAP approuvé

MAÎTRE DE L'OUVRAGE :

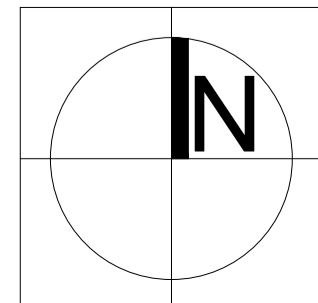
Administration Communale de Weiswampach  
Om Leempuddel  
L-9991 Weiswampach

PROJET :

Projet d'Aménagement Général  
Partie graphique

DATE : 17 NOVEMBRE 2020	DESSINE : BNG/LM	CONTRÔLE : G	ÉCHELLE : 1/2500	FORMAT : A1	DATE INDICE : -	N° INDICE : -
-------------------------	------------------	--------------	------------------	-------------	-----------------	---------------

<b>ESPACE PAYSAGES</b> <small>Service des Concessions de l'Urbanisme</small> 12, avenue du Rock'n Roll L-4361 ESCH SUR ALZETTE téléphone : 71 14 info@espacepaysages.lu	OBJET :	BREIDFELD		Nombres de Plans : <b>576</b>	
		PAG		Nombres de plans :	
		PARTIE GRAPHIQUE		PAG	<b>7</b>



# Projet d'Aménagement Général

FICHER : \\SRVFILE04\DATA\EP\DOSSIERS\PAG-WEISWAMPACH-18-G-576\04\_PAG\201008-576\_EP\_PAG\_PG.DWG